

Actualités

La convention du PAPI est signée !

DES PARTENAIRES RASSEMBLÉS

La convention-cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Charente & Estuaire a été signée le 7 mai 2013 à Saintes par Béatrice Abollivier, Préfète de la Charente-Maritime, Maryline Simoné, représentant la Présidente de la Région Poitou-Charentes, Lionel Quillet, représentant le Président du Département de la Charente-Maritime, Didier Louis, Président de l'Institution interdépartementale du fleuve Charente (EPTB Charente) ainsi que par onze autres partenaires locaux, intercommunalités, communes et syndicats de bassin (cf page 2). Elle scelle ainsi l'engagement territorial dans un projet de gestion intégrée des risques d'inondation. L'EPTB Charente assurera, en relation avec l'Etat, la coordination de ce programme réunissant divers porteurs d'actions. **Le motif : rassembler pour mieux agir.**



Signature du PAPI à Saintes

des inondations par **submersion marine et par débordement de cours d'eau**. Le volet « fluvial » poursuit les actions engagées dans un premier PAPI (2004-2011). Le volet « estuarien » fait suite à la tempête Xynthia et s'inscrit dans la démarche de couverture du littoral de la Charente-Maritime par des PAPI. Le programme initial du PAPI Charente & Estuaire, établi jusqu'en 2016, prévoit de consacrer **7,8 M € HT** pour la mise en place de ces mesures dont près de 5 M € pour des travaux. Une révision de la convention à mi-parcours permettra d'intégrer de nouveaux projets en phase opérationnelle.

UN PROGRAMME QUI CONCERNE LE FLEUVE ET LA MER

Le PAPI intègre un ensemble d'actions traitant

« 1982, la crue du siècle » : une exposition itinérante

L'EPTB Charente propose une exposition qui retrace, près de 30 ans après, l'histoire de la « fameuse » crue de décembre 1982. Les coupures de presse et les photographies de l'époque rappellent que cet événement a profondément marqué le territoire du bassin versant de la Charente. Gérer le risque d'inondation est évidemment l'affaire de tous et repose sur des démarches complémentaires. Cette exposition « grand public » est **disponible sur simple demande** auprès de l'EPTB Charente (eptb-charente@fleuve-charente.net).

Port-des-Barques, des digues très attendues

Les premiers « coups de pelle » sont programmés à Port-des-Barques, avenue de l'Île Madame, à l'automne 2013. C'est le début annoncé d'un renforcement du dispositif de protection contre la submersion marine dans cette commune sinistrée par les tempêtes Xynthia (fév. 2010) et Martin (déc. 1999). Le **Département de la Charente-Maritime sera maître d'ouvrage** des travaux puis confiera la gestion des digues à la commune. Les travaux seront financés par l'Etat, la Région Poitou-Charentes, le Département de la Charente-Maritime et la commune de Port-des-Barques.



Le littoral à Port-des-Barques



Édito

Didier LOUIS

Président de l'Établissement Public Territorial de Bassin de la Charente (EPTB Charente)

Le fleuve Charente et ses affluents constituent une véritable identité pour notre territoire. Les cours d'eau, qui ont structuré son développement, rythment la vie des habitants, au gré des précipitations. Les plus fortes crues entraînent des inondations parfois très dommageables : décembre 1982 est encore dans nos esprits. L'estuaire assure, quant à lui, la douce transition avec le milieu marin. Mais lorsque de violentes dépressions balayent le littoral, la mer prend des allures d'envahisseuse : la tempête Xynthia, en février 2010, nous a profondément marqués.

Un programme transversal de prévention des inondations porté par l'EPTB Charente, le PAPI Charente & Estuaire, vient d'être engagé. La lettre « Inond'Actions » vous permettra d'en suivre les actions.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce premier numéro !

Sommaire

Un programme, des actions, un suivi **pages 2/3**

- Le PAPI Charente & Estuaire
- Les premiers engagements d'actions

Focus « Inond'Actions » **page 4**

- « Vigicrues », au service de tous
- De l'Europe à la Charente
- Le SAGE



© EPTB Charente

Directive Inondation

De l'Europe à la Charente

QU'EST-CE QUE LA DIRECTIVE « INONDATION » ?

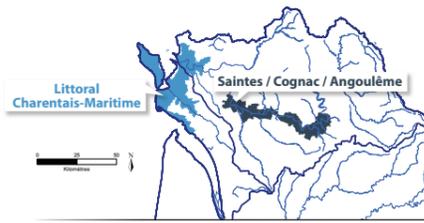
C'est une directive européenne qui fixe une méthode de travail pour permettre aux territoires les plus exposés aux inondations de **réduire leur vulnérabilité**. Sa mise en œuvre, pilotée par l'Etat, est conduite par étapes :

- Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (2011)
- Identification des Territoires à Risques Importants - TRI (2012)
- Cartographie plus précise des risques sur ces territoires (2013)
- Définition de politiques d'intervention à l'échelle du bassin Adour-Garonne et pour chaque TRI (2015)

QUELLE TRADUCTION SUR LE BASSIN DE LA CHARENTE ?

Deux TRI ont été identifiés localement :

- TRI « inondation fluviale »** de la Charente, secteur Saintes-Cognac-Angoulême
- TRI « submersion marine »** du littoral Charentais-Maritime



Territoires à risques importants

La suite de la mise en œuvre de la directive se décline désormais à l'échelle de chaque TRI. Des stratégies locales de gestion des risques seront établies dans la continuité des actuels PAPI.

A suivre...

Gestion intégrée de l'eau

Le SAGE

L'eau, « patrimoine commun », répond à une pluralité d'usages et d'agréments : consommation domestique, irrigation, loisirs, industrie, biodiversité, paysage... Le respect du cycle de l'eau, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, est primordial. **La prévention des inondations doit s'inscrire dans cet équilibre** et il est fondamental de lier le PAPI aux SAGE du territoire et au schéma directeur, le SDAGE Adour-Garonne.

MAIS QU'EST-CE QU'UN SAGE ?

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un outil privilégié pour concilier les usages et **retrouver le bon état des eaux et des milieux aquatiques** à l'échelle d'un bassin versant. Une Commission Locale de l'Eau, véritable « parlement de l'eau » rassemblant autorités publiques et usagers, en est le pilote.

L'élaboration du SAGE Charente est en cours. Le SAGE Boutonne est, quant à lui, en phase de révision.

A suivre...

La Charente en amont de Saintes



© Anurag Bisht

www.agglo.fr

Pour en savoir plus :
• **Contact : Stéphane Lemesle**,
chef de projet « prévention des inondations »
• **Internet : www.fleuve-charente.net**



Avec la participation financière de :

Outil de prévention

« Vigicrues », au service de tous

La procédure de vigilance crue a été réorganisée en 2006. Dorénavant, la prévision est plus précoce et mieux diffusée, favorisant ainsi l'anticipation des événements.

COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT SOUS SURVEILLANCE

L'Etat assure la surveillance des cours d'eau les plus importants, soumis à des crues de plaine (crues « lentes »). Au niveau du bassin versant de la Charente, c'est le Service de Prévision des Crues (SPC) Vienne-Charente-Atlantique qui gère cette mission et suit la Charente depuis Charroux dans la Vienne jusqu'à l'estuaire, le Bandiat, la Tardoire, la Seugne et la Boutonne. En fonction des pluies observées et des prévisions de précipitations, le **SPC évalue les risques de crue** grâce à un outil de simulation très performant.

UNE CARTE DE VIGILANCE ACCESSIBLE SUR INTERNET

Les informations de vigilance sont diffusées dans le dispositif « Vigicrues », consultable sur internet :

<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>

On y trouve deux sortes d'information :

- Prévision** : une carte de vigilance « crues », accompagnée d'un bulletin d'information, est disponible pour chacun des tronçons concernés. Le code couleur utilisé (vert, jaune, orange, rouge) traduit le niveau de danger potentiel attendu dans les 24 heures. L'actualisation se fait deux fois par jour.
- Observation** : un graphique de l'évolution du niveau d'eau ou du débit mesuré est accessible en cliquant sur la carte de vigilance au niveau de la station recherchée. Ces données en « temps réel » sont régulièrement mises à jour.



Contacts

La lettre « Inond'actions Charente & Estuaire » est publiée par :

EPTB Charente
2 place Saint-Pierre - 17100 SAINTES
Téléphone : 05 46 74 00 02 - Fax : 05 46 74 00 20
Courriel : eptb-charente@fleuve-charente.net

LE PAPI CHARENTE & ESTUAIRE

La signature du PAPI Charente & Estuaire formalise l'engagement dans une démarche de prévention des inondations de l'ensemble des partenaires du projet, maîtres d'ouvrages et financeurs réunis. Elle fait suite à un avis favorable émis le 12 juillet 2012 par la Commission Mixte Inondation, instance de labellisation créée par le Ministère de l'Ecologie.

Qu'est-ce qu'un PAPI ?

C'est un programme de gestion des risques d'inondation, constitué à l'échelle du bassin de risque et mobilisant un ensemble de leviers d'actions : on parle d'approche intégrée du risque. Construire une protection contre l'eau ne suffit pas et c'est bien l'aménagement global du territoire qui doit être pensé en fonction du risque d'inondation. Les axes d'actions d'un PAPI sont :

- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Alerte et gestion de crise
- Ralentissement des écoulements
- Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Gestion des ouvrages de protection hydraulique
- Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Quel est le périmètre du PAPI Charente & Estuaire ?

Ce PAPI est établi à l'échelle du bassin versant du fleuve Charente. Il couvre donc l'inondation par débordement de cours d'eau (Charente et affluents) ainsi que celle par submersion marine (estuaire de la Charente), chacune source de risques de dommages conséquents. Le programme est piloté par l'Institution interdépartementale du fleuve Charente (EPTB Charente), dont les missions concernent la gestion intégrée de la ressource en eau et notamment la prévention des inondations, sur ce territoire.



QUELQUES CHIFFRES

- 2012 à 2016** la période d'application du programme
- 7,8 M€ HT** Le montant du PAPI
- 43 actions** programmées

15 signataires de la convention

> État • EPTB Charente • Région Poitou-Charentes • Département de la Charente-Maritime • CDA du Pays Rochefortais • CDC du Sud Charente • CDC Charente-Arnoult Cœur de Saintonge • CDC du Pays Savinois • Rochefort • Saintes • Port-des-Barques • Echillais • Syndicat de la Boutonne amont (SIBA) • Syndicat du bassin de la Boutonne (SYMBA) • Syndicat du bassin de l'Antenne (SYMBA)



Au prochain numéro : Les clés de financement

Les PREMIERS ENGAGEMENTS du Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Actions MARITIMES

Urbanisme et inondation

APPROBATION DE PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES

Des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de submersion ont été **approuvés le 21 mars 2013 pour neuf communes de l'estuaire de la Charente** : Breuil-Magné, Cabariot, Échillais, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-La-Prée, Saint-Nazaire-sur-Charente, Soubise, Tonnav-Charente et Vergeroux. Pour les communes de Fouras, Port-des-Barques et

Rochefort, l'approbation des PPRN interviendra ultérieurement.

Ces plans, élaborés par l'Etat, ont pour objectif **d'éviter l'augmentation de la population exposée** au risque d'inondation. Pour cela, ils prévoient des règles d'utilisation du sol basées sur une cartographie du risque : la construction peut être interdite ou soumise à prescriptions selon le niveau de danger...

Ouvrages de protection

DIGUES DE PORT-DES-BARQUES

Près de 350 habitations, commerces et entreprises sont situés en zone de risque de

submersion marine à Port-des-Barques. Les travaux d'aménagement des digues y sont très attendus. Le principe : **renforcer les ouvrages existants** en les dimensionnant pour un évènement de type Xynthia et **fermer le système par une levée anti-contournement**.



Implantation des digues de Port-des-Barques

Les enjeux de sécurité publique et de préservation des milieux sont importants dans cette commune. Les études de conception et les procédures réglementaires, indispensables à la bonne mise en œuvre du projet, arrivent maintenant à échéance.

Les travaux sont prévus en quatre phases :

- Création de l'enrochement le long de l'avenue de l'île Madame
- Adaptation du parapet place des Bagueurs
- Rehausse de la digue des Fontaines et création de la levée de Pierre Menue
- Rehausse de la digue en Charente

Au prochain numéro :

Les repères de submersion marine...

Actions FLUVIALES

Prévisions des inondations

UN SYSTÈME D'ALERTE LOCAL SUR L'ANTENNE

Le SYMBA, Syndicat Mixte pour la gestion des Bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romède et du Coran a récemment mis en place un **système de vigilance crue de la rivière l'Antenne**. Grâce à un modèle hydrologique construit par le Service de Prévision des Crues et alimenté par les données de pluie, les techniciens du SYMBA déterminent des prévisions de débit à Matha et à Javrezac, avec une tendance à 48 h.

Trois seuils de vigilance sont définis : vert, jaune et orange, correspondant à un niveau de risque

prévisible croissant. Le SYMBA transmet les annonces de crue par sms aux adhérents du territoire et met **l'information en ligne sur son site internet**. Grâce à ce système, les maires peuvent optimiser les mesures de sécurisation et les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques (moulins notamment) bénéficient de conseils de manœuvre de leurs vannes.

Cette « annonce des crues » est accessible sur : <http://www.symba.fr>.



Conscience du risque

« 1982, LA CRUE DU SIÈCLE »

Au fil des panneaux de cette exposition réalisée par l'EPTB Charente et inaugurée à Cognac le 8 novembre 2012, le **visiteur (re)parcourt l'histoire de cette "grande" crue** et découvre le PAPI. A ce jour, l'exposition a été accueillie en Charente à Saint-Simon, Cognac,

Témoignage

Francis Hardy, Maire Honoraire de Cognac
« 1904, c'était l'année qui était gravée dans la mémoire de mon père... Mais les records les mieux établis sont faits pour être battus et il y a eu effectivement 1982... Partout l'eau montait, envahissait nos places... Dans les rues, passerelles et parpaings étaient installés et rehaussés de jour en jour... Il y a eu une réaction assez extraordinaire : tout le monde s'est mis au service des autres... C'était une belle consolation. »



La crue à Cognac en décembre 1982

Saint-Fraigne, Jarnac et Nersac et en Charente-Maritime à Saintes et Saint-Jean d'Angély. D'ici la fin de l'année, d'autres lieux sont programmés (cf site internet de l'EPTB Charente).

Au prochain numéro :

La vigilance crue sur la Boutonne amont...

Actions GÉNÉRALES

Conscience du risque

VOLET « INONDATION » DU SITE INTERNET DE L'EPTB

Le site internet de l'EPTB Charente (<http://www.fleuve-charente.net>) s' étoffe d'une rubrique « Prévention des inondations ». Les premiers éléments sont déjà en ligne

et seront complétés au fil du temps.

Trois objectifs :

- Diffuser des informations sur le risque d'inondation, les outils de connaissance et les moyens de réduction de vulnérabilité,
- Présenter le PAPI Charente & Estuaire et permettre un suivi des actions de prévention des inondations,
- Présenter la Directive européenne Inondation et sa « transposition » au niveau du bassin versant de la Charente.



Jacques HUGUES

DDTM17

EPTB Charente

Urbanisme et inondation

LES SCOT DU BASSIN VERSANT DE LA CHARENTE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'aménagement intercommunal qui permet **d'organiser le développement d'un territoire** pour les dix années à venir : équilibre entre projets urbains, agriculture et environnement, mixité sociale, déplacements, équipements... **et prise en compte des risques naturels**.

L'EPTB accompagne les porteurs de SCoT pour promouvoir la gestion intégrée de l'eau et en particulier du risque d'inondation. Au-delà de la retranscription d'un zonage risque, il est important de saisir d'autres leviers :

préservation des zones d'expansion des crues, ralentissement des eaux (haies, zones humides...), gestion du pluvial urbain...

Où en sont ces SCoT ?

- SCoT du Pays Rochefortais** : approuvé le 31 octobre 2007, révision à venir
- SCoT du Pays des Vals de Saintonge** : arrêté le 17 décembre 2012, enquête publique du 21 mai au 24 juin 2013
- SCoT du Pays de Saintonge Romane** : Document d'orientations et d'objectifs en cours
- SCoT de l'Angoumois** : arrêté le 12 février 2013, enquête publique du 3 juin au 5 juillet 2013

Au prochain numéro :

Les Plans Communaux de Sauvegarde...